



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence territoriale de Compiègne
15 avenue de la division Leclerc
60200 Compiègne

Le 20 novembre 2025

Monsieur le Maire
Commune de Saint-Gobain
6, rue de Montevideo
02410 Saint-Gobain

Affaire suivie par : Julien Staub
Tél : 06.24.82.33.87

Objet : Gestion forestière du massif domanial de Saint-Gobain / votre courrier du 23 octobre 2025

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour votre courrier du 23 octobre 2025, par lequel vous exprimez vos préoccupations concernant la gestion du massif forestier domanial de Saint-Gobain et les niveaux de prélèvements de bois.

Je souhaite vous assurer que l'ONF conduit la gestion de ce massif conformément au document d'aménagement validé par arrêté ministériel et conformément à la réglementation en vigueur. Vos préoccupations en matière de gestion durable sont aussi les nôtres et nous appuyons notre gestion sur une expertise technique reconnue et des suivis réguliers.

Le massif bénéficie par ailleurs de la certification PEFC fondée sur un référentiel exigeant construit collectivement par l'ensemble des parties prenantes et l'adhésion volontaire et individuelle des opérateurs forestiers et des entreprises à des règles strictes. Le dernier audit indépendant sur la gestion de ce massif a confirmé le maintien de cette certification, garantissant ainsi la conformité de notre gestion aux principes du développement durable.

S'agissant des coupes rases, je tiens à préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une pratique systématique. Elles ne sont envisagées que lorsqu'aucune alternative n'est possible, notamment en cas de dépérissement massif des peuplements. Un point détaillé sur le renouvellement forestier sera présenté lors de la prochaine réunion du comité de massif prévu ce 21 novembre. Pour l'exploitation des parcelles 2055, 2056 et 2057, il s'agit d'une coupe jardinatoire incluant la récolte de nombreux frênes touchés par la chalarose. Cette coupe était donc nécessaire pour sécuriser un secteur très fréquenté par les associations sportives locales et par le public (chemin de randonnée), mais aussi pour ne pas perdre la qualité du matériau bois et pouvoir les valoriser en bois d'œuvre. Une reconstitution du peuplement sera envisagée en complément du recru naturel que nous espérons.



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

16-44 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org